



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

routes

Question orale n° 602

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les besoins de financement en matière d'infrastructure routière en Saône-et-Loire, au titre du contrat de Plan 2000-2006. L'enjeu essentiel concerne la RCEA. Le gel de crédits de près de 4 milliards d'euros qui a été annoncé par le Gouvernement début février aura des répercussions sur les contrats de plans signés avec les régions. Les perspectives d'avancement des travaux routiers en Saône-et-Loire en sont une illustration. Cette décision alarme la population ainsi que tous les élus de la région, de nombreuses études ont montré que le taux d'accidents mortels sur cet axe est très élevé ; il est près de deux fois supérieur à celui de la moyenne nationale. En plus des inquiétudes liées à la sécurité routière, il faut tenir compte des considérations économiques. Le passage à quatre voies de la section Chalon communauté Creusot-Montceau constitue une des conditions essentielles du renouveau du développement économique de la communauté urbaine. Compte tenu de l'urgence de la situation, le désengagement de l'État est inacceptable. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que les travaux de la RCEA soient réalisés dans des délais raisonnables.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DE LA ROUTE CENTRE-EUROPE-ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à *M. Didier Mathus, pour exposer sa question, n° 602.*

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, j'appelle votre attention sur le financement de la route Centre-Europe-Atlantique - la RCEA - et plus particulièrement de ce que l'on appelle communément sa branche nord, qui traverse tout le département de Saône-et-Loire et relie ses deux principales agglomérations, Chalon-sur-Saône et la communauté urbaine Creusot-Montceau, qui comptent chacune 100 000 habitants.

Cette route est un axe majeur pour la population de ce département. Elle voit transiter près de 20 000 véhicules par jour en moyenne sur trois voies. Elle figure aussi parmi les axes les plus dangereux de France : le taux d'accidents mortels y est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

C'est l'une des rares routes de notre pays à avoir été dotée de trois voies dès son origine, en 1965, avec tout ce que cela suppose en termes d'emprise foncière et d'ouvrages d'art. Sa mise à deux fois deux voies, à l'ordre du jour depuis une quinzaine d'années, est donc complexe et coûteuse. C'est une opération néanmoins indispensable dont il est d'ailleurs beaucoup question. Mais, telle l'Arlésienne, elle ne se fait pas voir : seuls huit kilomètres sur cinquante ont fait l'objet de travaux.

Le dernier contrat de plan avait fait naître beaucoup d'espoirs : avec l'inscription de 1,150 milliard de francs de crédits, on pouvait supposer que l'essentiel des travaux entre Chalon et Montceau serait effectué en 2006. Or, l'an passé, la remise en cause des crédits des contrats de plan, remise en cause générale qui n'affecte pas seulement la Bourgogne, a ruiné ces espoirs.

Depuis, il y a eu beaucoup d'effets d'annonce et beaucoup d'annonces contradictoires. Le département de Saône-et-Loire a dit sa volonté de se désengager de cette opération. L'Etat a évoqué la possibilité d'un

financements hors contrat de plan. La réalité, pour le moment, c'est simplement que rien ne se fait. D'ores et déjà, deux ans de retard ont été pris sur l'échéancier des travaux du contrat de plan.

J'ai bien entendu le message du dernier CIADT, avec cet hypothétique financement hors contrat de plan de plusieurs dizaines de millions d'euros. Mais, comme en l'état actuel des choses, les financements mêmes du contrat de plan n'ont toujours pas été attribués, ma question sera très simple : les engagements de l'Etat seront-ils tenus pour permettre une mise à deux fois de voies de la RCEA dans des délais raisonnables - et quand je dis " raisonnables ", je ne suis pas excessif, j'espère simplement que ce serait en l'espace de deux ou trois générations ? Cela permettrait enfin aux habitants de cette région de circuler dans des conditions convenables et de moderniser un axe qui est considéré comme l'un des grands axes routiers européens.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, il est vrai que, au cours de la décennie passée, les travaux de la RCEA ont pris beaucoup de retard et que les gels de crédits intervenus en 2003 n'ont pas épargné le budget de l'investissement routier. Il est vrai aussi que le Premier ministre a décidé un dégel de crédits de 45 millions d'euros en faveur du volet routier des contrats de plan en fin d'année, ce qui représente un effort exceptionnel.

Cette enveloppe budgétaire a permis d'assurer une poursuite satisfaisante des projets prioritaires, au rang desquels figure bien sûr la mise à deux fois deux voies de la RCEA. Plus précisément, ce dégel a permis l'affectation de 5,4 millions de crédits supplémentaires, dont 3,3 millions d'euros de la part de l'État, afin d'assurer la poursuite des travaux en cours sur cette route entre Chalon et Montchanin. En 2003, ce sont ainsi 14,88 millions d'euros qui auront été affectés en Saône-et-Loire dont 8,78 millions d'euros pour la seule liaison entre Chalon et la communauté Creusot - Montceau.

Malgré les difficultés budgétaires actuelles, les travaux sont et seront poursuivis à un rythme soutenu. Ainsi, en Saône-et-Loire, après la mise en service du doublement du col des Baudots en 2002, les travaux de la section col des Baudots - Givry ont été engagés en 2003. L'enquête d'utilité publique doit être lancée en 2004 sur la section Cortelain - Droux afin de permettre un engagement rapide des travaux.

Par ailleurs, dans le cadre du CIADT du 18 décembre, le Gouvernement a pu confirmer son intérêt pour l'aménagement de la RCEA, itinéraire d'aménagement du territoire par excellence, vous avez eu raison de le souligner. Pour la première fois, une annonce d'infrastructure de cette importance a pu être rendue crédible par des moyens de financement suffisants.

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous venez de me confirmer que les engagements du contrat de plan ne seront pas tenus : 45 millions d'euros, c'est bien inférieur aux inscriptions prévues. Les travaux de mise à deux fois deux voies de cette route n'atteindront toujours pas un rythme satisfaisant et les habitants de la région risquent d'en souffrir encore longtemps.

M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Voilà des propos politiques : la progression se fait au même rythme que sous la majorité précédente !

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 602

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 739

Réponse publiée le : 4 février 2004, page 1250

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2004